

La loi sur les chiens dangereux

Catégorie : Informations générales

LLECTION_PDF_DATEPublié par [Jeremy](#) le 12/6/2006

La loi du 6 janvier 1999 classe les chiens susceptibles d'être dangereux en deux catégories :

1) **1ère catégorie** : Elle regroupe les chiens d'attaque dont le maître ne peut pas retracer l'origine par un document. Article 211-1 du code rural : "les [chiens](#) assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race [Tosa](#), Staffordshire terrier, [American Staffordshire terrier](#), sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture et de la pêche, ces 2 derniers pouvant être communément appelés "pit-bulls", et les [chiens](#) assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux [chiens de race Mastiff](#), sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture et de la pêche, ces [chiens](#) pouvant être communément appelés Boerbulls".

2) **2ème catégorie** : elle regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au [LOF](#) (Livre des Origines Françaises). La 2ème catégorie comprend par exemple les [chiens de race American Staffordshire Terrier](#), les [Rottweiler](#) et chiens d'apparence [Rottweiler](#). Les propriétaires disposent de documents délivrés par la [Société Centrale Canine](#) (certificat de naissance et pedigree) attestant l'origine du chien.

Rappel des obligations des maîtres de chiens de 1ère ou 2ème catégorie :

1ère catégorie 2ème catégorie

Acquisition, cession, importation Interdites

(jusqu'à 6 mois de prison et 15.000 € d'amende) Autorisées

Détention Interdite aux mineurs et personnes ayant fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire

(jusqu'à 3 mois de prison, 3.500 € d'amende)

Déclaration en Mairie Obligatoire

(750 € d'amende)

Tatouage Obligatoire

(450 € d'amende)

Vaccination antirabique Obligatoire

(450 € d'amende)

Assurance responsabilité civile Obligatoire
(450 € d'amende)

Présentation des documents à toute réquisition des forces de l'ordre Obligatoire
(450 € d'amende)

Tenue en [laisse](#) et port de [muselière](#) Obligatoire
(150 € d'amende)

Accès aux lieux publics, locaux ouverts au publics, transports en commun Interdit
(150 € d'amende) Autorisé avec tenue en [laisse](#) et [muselière](#)
(150 € d'amende)

Parties communes des immeubles collectifs Stationnement interdit
(150 € d'amende) Autorisé avec tenue en [laisse](#) et [muselière](#)
(150 € d'amende)

Stérilisation Obligatoire
(jusqu'à 6 mois de prison, 15.000 € d'amende) A voir aussi : [Loi du 6 janvier 1999](#)